

Delphine Deschaux-Dutard

Politique

# Introduction à la sécurité internationale

**PUG**

Delphine Deschaux-Dutard

**Introduction  
à la sécurité internationale**

Presses universitaires de Grenoble



## Méditation générale sur la sécurité internationale, la guerre et la paix

---

Depuis l'avènement de l'organisation des Nations unies, les relations internationales reposent sur un principe clairement indiqué à l'article 2 § 4 de la Charte des Nations unies : l'interdiction du recours à la force<sup>2</sup>. Ainsi, les normes de comportement internationales des États découlant de la pratique de cette Charte impliquent la recherche systématique de moyens pacifiques de régler les différends. Suite au désastre militaire et humain engendré par la seconde guerre mondiale, les pères fondateurs de la Charte avaient eu à cœur de rendre la guerre hors la loi, en bannissant la violence comme principe de règlement des différends internationaux. Raymond Aron s'interrogeait à ce titre en 1962 dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations* : « l'âge des guerres s'achèvera-t-il en une orgie de violence ou en un apaisement progressif ? » (p. 770). À cette question, la réalité empirique des conflits au XXI<sup>e</sup> siècle apporte une réponse équivoque : malgré l'absence de guerres majeures, du type des deux guerres mondiales, la violence récurrente et infra-étatique a fait irruption dans les relations internationales depuis la fin de la guerre froide. Les exemples récents des conflits en Syrie ou en Libye semblent promettre un avenir certain à la guerre.

---

2. « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies. » <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap1.shtml> [consulté le 27/04/2017].

La sécurité internationale contemporaine se caractérise en réalité par la coexistence entre une paix systémique, voire hégémonique, et des guerres limitées ou périphériques. Par sécurité internationale, on entendra ici l'état plus ou moins pacifique des relations internationales, du fait de l'interaction d'acteurs pluriels qui réagissent à des menaces et des stimulus multiples<sup>3</sup>. Cela signifie donc que d'un côté la paix constitue aujourd'hui le fondement du système interétatique entre les grandes puissances, et en particulier entre les démocraties occidentales, mais que d'un autre côté, les guerres subsistent et même se multiplient sous une forme circonscrite, et en particulier infra-étatique (à l'intérieur des frontières d'un État). C'est ainsi le cas de plus de 90 % des conflits armés ouverts ou latents en 2018. Ces conflits armés se caractérisent par l'existence d'ennemis parfois difficilement identifiables, qui ne se rattachent pas à une entité politique structurée mais revendiquent au contraire un usage de la violence asymétrique. C'est à ce changement de nature de la guerre, et aux implications pratiques que ce changement induit en matière de gestion militaire des conflits armés, que la communauté internationale se trouve aujourd'hui confrontée de façon croissante.

Un autre élément de transformation majeur dans le domaine de la gestion des conflits armés consiste en l'effacement, depuis le conflit du Kosovo, de la distinction autrefois clairement marquée entre la dimension militaire et la dimension humanitaire des conflits. Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, plus de 150 millions de personnes ont été tuées par leurs propres gouvernements, sans compter les millions de morts dus aux guerres internationales et aux guerres civiles. Les exemples actuels des conflits armés en Syrie, opposant le gouvernement de Bachar al-Assad aux tenants de l'État islamique (EI) mais aussi à toute une partie de la population syrienne, ou la guerre civile en Libye sous Kadhafi, sont à ce titre éloquentes. La guerre « classique » entre États s'assortit donc aujourd'hui d'une palette de situations de conflits armés dont les contours deviennent souvent difficiles à tracer clairement, tant ils mêlent des acteurs de nature différente (groupes armés,

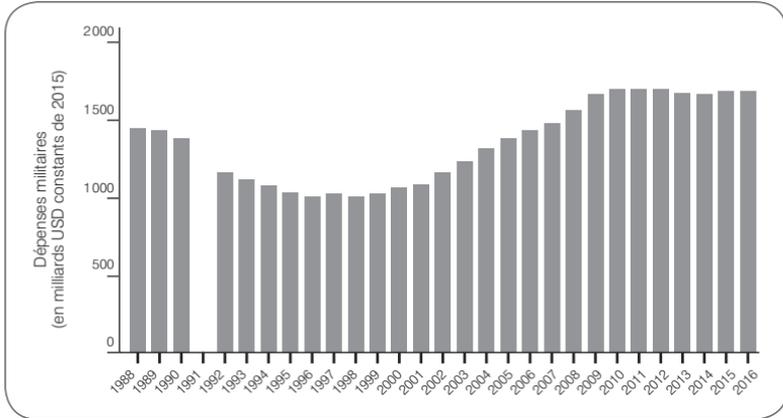
---

**3.** Pour une réflexion intéressante sur la notion de sécurité, on se référera à Smouts, Battistella, Vennesson, 2006, et Balzacq, 2003.

rébellions, acteurs privés, ONG, etc.). En outre, en observant l'évolution des dépenses militaires mondiales, on obtient une indication sur la tendance générale à la pacification du monde, ou au contraire à sa militarisation. Depuis 2001, les dépenses d'armement dans le monde sont allées croissant (voir figure 1). Sur cette même période, la part des dépenses militaires de l'Europe est passée de 29 % à un peu moins de 20 %. « L'Europe désarme dans un monde qui réarme », résumait en 2012 le chef d'état-major des armées françaises, l'amiral Guillaud. Si la menace de la guerre semble avoir déserté un temps l'esprit des Européens, elle reste bien présente dans de nombreuses régions du globe. Les dépenses militaires mondiales s'élèvent à environ 1 530 milliards de dollars. L'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) estime d'ailleurs dans un récent rapport que l'année 2015 a été marquée par une augmentation généralisée des dépenses militaires dans le monde, la première depuis 2011. Cette augmentation s'est d'ailleurs accrue depuis 2015 (cf. Guilhaudis et Malizard, 2015 ; Deschaux-Dutard et Nivet, 2014, pp. 77-85). Les attentats perpétrés sur le sol européen en France (2015-2017), en Belgique (2016), en Allemagne (2016), en Suède (2017) et au Royaume-Uni (2017) ont marqué une nette reprise des dépenses militaires européennes ces deux dernières années, mettant ainsi en défaut l'argument de l'amiral Guillaud. Pour autant la grande majorité des pays européens, et plus largement occidentaux (États-Unis mis à part), sont loin d'avoir atteint le seuil des 2 % du PIB alloués à la défense, soit le standard fixé par l'OTAN.

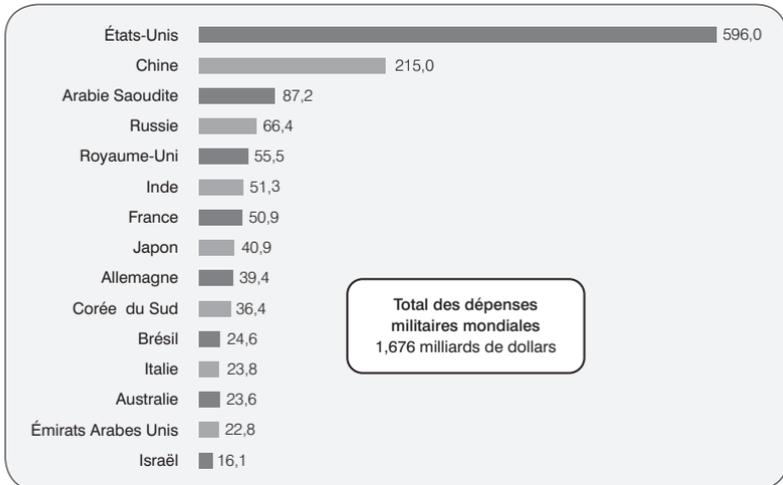
La figure 1 page suivante montre qu'en 2015-2016, les États-Unis dépensaient près de 596 milliards de dollars dans le domaine militaire – soit environ 3,3 % de leur PIB –, suivis de loin par la Chine avec 215 milliards de dollars (1,9 % du PIB), la Russie avec 66,4 milliards environ (soit 5 % du PIB), le Royaume-Uni avec 55,5 milliards de dollars (2,02 % du PIB). La France suit, avec 50,9 milliards de dollars (2,1 % du PIB), passant ainsi du 5<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> rang mondial en termes de dépenses militaires, malgré les rallonges budgétaires allouées à la Défense suite aux attentats sur le sol français de 2015-2016, puis l'Allemagne avec 39,4 milliards (1,2 % du PIB).

**Fig. 1. Évolution des dépenses militaires mondiales en USD constants de 2015, sur la période 1988-2016**



Source: Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), 2017.

**Fig. 2. Dépenses militaires mondiales en 2016, en milliards de dollars**



Source: SIPRI.

Si les chiffres (nombre de morts du fait de guerres et de conflits armés et sommes d'argent allouées aux armées dans le monde) sont accablants, convenons, avec Pierre Hassner (2000), que ni la guerre, ni les injustices et les inégalités internationales ne sont nouvelles. En revanche, l'image de la guerre et du conflit, oscille entre perte de sens et redéfinition. Josepha Laroche (2012, p. 14) évoque, de son côté, « le retour du refoulé, afin de souligner l'érosion de ce mouvement civilisationnel au profit d'un processus de brutalisation » qui se traduit par « la mondialisation actuelle des violences non étatiques ». Ce retour de la violence infra-étatique vient dès lors ébranler les fondations des États. Pour Josepha Laroche, les États, occidentaux ou non, sont aujourd'hui de moins en moins détenteurs du monopole de la violence physique légitime<sup>4</sup>. Ils sont en effet concurrencés sur ce plan par des groupes infra-étatiques qui, dans un contexte de banalisation de la violence, alimentent une brutalisation du monde. Cette brutalisation fait courir à de nombreuses zones du monde un risque de « décivilisation ».

Dès lors, comment comprendre la sécurité internationale aujourd'hui, traversée par une alternance de conflits armés et de coopérations pacifiques, sans d'abord définir précisément les notions de guerre et de paix ? C'est l'objet de cette réflexion introductive.

## **La guerre et la paix : clarifications conceptuelles**

---

Pour mieux saisir en quoi consiste la sécurité internationale, comment l'analyser et quels acteurs la font évoluer, il importe d'abord de revenir sur deux notions fondamentales en la matière : les notions de guerre et de paix<sup>5</sup>. Les analyser et tâcher d'en donner une définition la plus précise possible permet en effet de saisir comment la sécurité internationale vise justement à contenir la première et maintenir la seconde

---

4. Pour Max Weber, la caractéristique principale de l'État moderne est qu'il s'agit d'une institution qui détient le monopole de la violence physique légitime et de l'usage de la force, notamment armée.

5. Voir notamment pour des définitions récentes Durieux, Vilmer, Ramel, 2017.

(cf. trois ouvrages fondamentaux : David, 2006 ; Tertrais, 2010 ; Battistella, 2011)<sup>6</sup>.

## **La guerre, une violence collective et rationalisée**

Comme le souligne Battistella (2011), la guerre est un événement assez peu fréquent comparativement aux périodes de paix. On peut ainsi délimiter les guerres dans le temps et étudier ces phénomènes de façon scientifique, tandis que les périodes de paix sont plutôt des non-événements selon Battistella (2011). Si le mot guerre fait florès dans les médias – guerre économique, guerre des nerfs, guerre politique –, il importe néanmoins de le définir comme un fait social. Nous retiendrons ici comme premier élément de définition celle proposée par Hedley Bull (2012) : c'est une violence organisée entre unités politiques. Cette notion de violence était déjà identifiée par Cicéron, à l'époque romaine, comme marqueur de la guerre. Pour Cicéron, la guerre était un « débat qui se vide par la force ». Pour Grotius, à la Renaissance, la guerre constituait un soutien à la contestation par la force. Pour Clausewitz, la guerre est « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté » (cf. Taillat, Henrotin et Schmitt, 2015) : on trouve bien ici la conjonction avec la notion de pouvoir. Pour l'anthropologue Malinowski, la guerre consiste en une dispute armée entre deux unités politiques indépendantes.

Plus précisément, nous allons ici nous attarder sur trois éléments clefs qui constituent le phénomène social « guerre ».

## **La guerre est violente**

La présence de cette violence distingue la guerre du conflit, qui se définit lui-même comme une interaction sociale qui met en présence des comportements antagonistes sur fond d'intérêts opposés ou d'aspirations incompatibles. Ainsi, si toute guerre implique qu'il y ait à la base un conflit, tout conflit ne dégénère pas nécessairement en guerre

---

6. La réflexion présentée ici s'appuie tout particulièrement sur les analyses de Dario Battistella (Battistella, 2006 ; 2011).

car celui-ci peut être réglé par le dialogue, la négociation, l'arbitrage plutôt que par le recours à la force. Par exemple, en 2003, la France est en conflit avec Saddam Hussein concernant la question des inspections internationales sur les armes de destruction massive en Irak, mais elle n'est pas pour autant en guerre avec l'Irak. Un conflit dégénère généralement en guerre lorsqu'on est en présence d'une pratique d'homicide généralisé et systématique, comme dans le cas des guerres en Bosnie et au Kosovo entre 1992 et 1999.

### **La guerre est collective**

La guerre est une activité collective, mettant en présence des unités politiques en interaction. Elle est donc distincte du conflit entre deux individus, comme l'indique Rousseau dans son *Contrat social*: « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, comme soldats. » La conséquence est donc que la guerre est régie par un droit spécifique et doit être déclarée selon des formes légales (ou non) ; elle ne commence qu'à partir du moment où il y a défense armée de la part d'une unité face à une attaque d'une autre unité politique. Ainsi la seconde guerre mondiale ne commence pas avec l'Anschluss, c'est-à-dire l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne le 12 mars 1938 parce que l'Autriche n'oppose pas de résistance armée, mais avec l'invasion de la Pologne par les troupes de la Wehrmacht et la résistance armée de la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre 1939. De même, la guerre du Golfe commence le 2 août 1990 lorsque l'Irak envahit le Koweït qui à son tour fait appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour invoquer le principe de légitime défense collective (art. 51).

### **La guerre est rationnelle**

La guerre est enfin aussi une activité rationnelle, au sens wébérien du terme, c'est-à-dire une activité décidée en fonction d'un objectif poursuivi ou d'une valeur défendue, et qui implique donc d'évaluer l'utilité et de réaliser un calcul coûts-bénéfices pour mesurer si l'usage de la force armée est pertinent. Plus prosaïquement, la guerre

est un moyen en vue d'une fin : Clausewitz parle de la guerre comme « continuation de la politique par d'autres moyens » dans son ouvrage *De la guerre* (1816-1830). C'est l'instrument qu'utilisent des parties en conflit pour amener leur adversaire à composer avec elles dans le sens qu'elles souhaitent. L'exemple de l'opération Liberté lancée en Irak en 2003 par W. Bush est ici éclairant : le président Bush a lancé cette opération parce qu'il était persuadé que cela lui permettrait d'atteindre une situation plus conforme aux intérêts américains que la situation antérieure, c'est-à-dire un Irak allié des États-Unis.

La conséquence de ces trois caractéristiques majeures pour la sécurité internationale est que la guerre est régie par un droit spécifique qui se décline en droit de la guerre (*jus as bellum*, définissant les conditions légales de la conduite de la guerre, en s'appuyant sur la Charte des Nations unies), en droit des conflits armés (*jus in bello*, soit la façon dont des États entrés en guerre doivent se conduire et notamment traiter les prisonniers de guerre, définir les cibles interdites, etc.) et en droit de la reconstruction post-conflit (*jus post bellum*, qui concerne tant la reconstruction que la question de la justice transitionnelle, visant à restaurer la cohésion et le vivre ensemble dans un pays déchiré par un conflit, et la justice pénale internationale)<sup>7</sup>. Le droit international humanitaire (DIH) vise quant à lui à limiter les effets des conflits armés pour des raisons humanitaires, à protéger les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux hostilités, les malades et les blessés, les prisonniers et les civils, et à définir les droits et les obligations des parties à un conflit dans la conduite des hostilités. Ces règles juridiques encadrant les guerres imposent des obligations aux États en vue de codifier le plus possible les situations de guerre. Mais entre l'existence de ces règles et leur application systématique, s'interpose la volonté plus ou moins bonne des États.

---

7. Cf. Bettati, 2016 ; et pour une approche synthétique des trois aspects de ces règles encadrant les conflits armés : Nadeau et Saada (2009).

## Comment peut-on définir la paix ?

La paix est une notion complexe car polysémique, et utilisée dans des contextes très divers : faire la paix, avoir la paix, garder la paix, maintenir la paix, construire la paix, paix des cimetières... La première définition logique est de définir la paix comme l'absence de guerre ou de violence armée collective et organisée. Il y a donc une situation de paix quand les unités politiques ne font pas usage de la force armée dans leurs relations mutuelles. Deux chercheurs de l'Université de Michigan, David Singer et Melvin Small (1994), ont même construit un indicateur dans les années 1960 afin de pouvoir évaluer si l'on se trouve en période de guerre ou en période de paix. Cet indicateur, intitulé *Correlates of War* (COW), consiste à considérer comme guerre tout affrontement armé provoquant, pendant une période quelconque de 12 mois consécutifs au cours d'un conflit non réglé par un traité de paix, la mort de 1 000 personnes ou plus en relation directe avec le recours à la force. Mais cet indicateur ne suffit pas car dans certains cas, les États ont intérêt à chercher à minimiser les statistiques de mortalité dues à la situation de guerre avec un autre État, comme dans le cas de la guerre opposant Israël au Hezbollah libanais en 2006 (Battistella, 2011).

Il apparaît ainsi qu'un indicateur chiffré ne peut seul épuiser la définition de la notion de paix. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. La notion de paix a une dimension culturelle importante. Ainsi, dans la tradition orientale, la paix est plus un état intérieur (c'est la paix de l'esprit et du cœur) alors que, dans le monde occidental, la notion de paix est extérieure à l'individu (c'est l'absence de guerre ou de conflit violent). Il y a donc de nombreuses définitions de la paix. Mais l'une de celles ayant eu le plus d'impact consiste à distinguer « paix positive » et « paix négative » – distinction opérée par Johan Galtung (1969, pp. 167-191), politologue norvégien en 1969. La « paix négative » est l'absence de guerre ou de conflit violent entre les États, ou à l'intérieur d'un même État – ou, pour prendre un exemple, du type d'affrontements que l'on a connus récemment dans les Balkans. Mais, par « paix positive », on entend non seulement l'absence de guerre ou de conflit violent, mais aussi un état d'équité, de justice et de développement. On peut résumer ces deux concepts de la manière suivante :

- Absence de guerre = paix négative.
- Absence de guerre + justice sociale/développement = paix positive.

Cette dernière notion de « paix positive » se caractérise par un degré élevé de justice sociale et un niveau de violence minimal. D'aucuns pensent que tous les problèmes sont réglés par la fin de la guerre. Mais, en réalité, il reste alors beaucoup à accomplir notamment la reconstruction du pays et la création de structures permettant d'instaurer la justice sociale et de favoriser le développement de toutes les populations touchées par la guerre. Par conséquent, on peut dire que la paix n'est pas seulement le désarmement, mais qu'elle concerne aussi la vie des populations.

Cette question des indicateurs de paix n'est pas seulement technique. Par exemple, la barrière des 1 000 morts à franchir sur 12 mois consécutifs conduit à minorer certains conflits armés : un affrontement qui produit 900 morts par an depuis 10 ans n'est ainsi plus comptabilisé comme une guerre, alors même que le nombre total de victimes et la durée du conflit conduiraient logiquement à ne pas qualifier la situation de pacifique. C'est ainsi que par exemple la guerre opposant Israël et le Hamas en ce qui concerne la bande de Gaza se trouve exclue des statistiques bien qu'ayant causé la mort de plus de 1 300 personnes entre les mois de décembre 2008 et janvier 2009 (Battistella, 2011, p. 16).

## **Que sont les guerres du XXI<sup>e</sup> siècle ?**

Pour Dario Battistella (2011), la spécificité des guerres du XXI<sup>e</sup> siècle est que la plupart d'entre elles sont intra-étatiques, mais aussi que les guerres internationales, c'est-à-dire les guerres opposant des unités politiques indépendantes, et non des citoyens d'un même État, sont des guerres hiérarchiques. Elles sont hiérarchiques à un double sens : d'une part parce qu'elles opposent des protagonistes qui sont inégaux matériellement ; d'autre part parce que les protagonistes sont opposés normativement (démocraties libérales *versus* États « voyous »). Cette notion de hiérarchie est à différencier de la notion de guerre asymétrique qui désigne, elle, un conflit armé censé menacer la paix internationale et la sécurité des puissances occidentales du fait de l'impossibilité pour ces derniers de faire face avec succès à des acteurs

compensant leur faiblesse par des moyens de violence tels que l'insurrection, le terrorisme ou le crime. Dès lors, le fait pour les puissances occidentales de conduire des guerres contre ces États tiers indique non seulement qu'elles dominent actuellement le système international contemporain, mais aussi qu'elles sont en paix entre elles. C'est d'ailleurs cette norme démocratique qui sert à justifier les guerres d'interventions du *xxi*<sup>e</sup> siècle, contre les régimes non démocratiques : Irak, Libye...

Ainsi, la paix qui prévaut aujourd'hui entre les grandes puissances s'expliquerait par l'écart de puissance matérielle entre ces États (en particulier les États-Unis) et les États tiers. La paix aurait même été favorisée jusqu'aux années 2000 par la position prédominante des États-Unis qui donne au système international un aspect unipolaire. Cette lecture peut néanmoins être largement remise en cause aujourd'hui avec la montée en puissance des puissances émergentes qui rendent le monde multipolaire et tendent à ne pas rechercher l'adhésion systématique avec les analyses américaines et occidentales au sens large. La position russe sur le conflit syrien est en cela extrêmement révélatrice du désir des puissances émergentes (ou réémergentes dans le cas russe) de trouver leur voie diplomatique et stratégique.

Enfin, les guerres post-guerre froide, sont désormais de plus en plus souvent des guerres régionales, marquant la fin des guerres majeures (cf. Ramel et Holeindre, 2010 ; Badie et Vidal, 2014).

## **Des guerres d'une nouvelle nature, se déployant dans de nouveaux espaces conflictuels**

Le système qui prévalait avant la dissolution du bloc soviétique en 1991, caractérisé par une menace militaire précise, stable et commune à l'ensemble des pays occidentaux, offrait un cadre conceptuel relativement prévisible. Le bouleversement de ce système a donné naissance à une géopolitique nouvelle qui a certes vu la menace militaire étatique directe s'éloigner pour les pays occidentaux, mais les menaces globales liées à la mondialisation s'accroître. La relative diminution de la violence militaire s'accompagne d'une montée en puissance

de la violence politique, économique et technique. Aux côtés des menaces militaires traditionnelles émergent aujourd'hui des menaces plus insidieuses : terrorisme, cybercriminalité, crime organisé transnational, guerre économique, insécurité climatique, etc. (cf. Desportes, 2001, 2008). L'affrontement guerrier ne doit donc plus être exclusivement envisagé sous un angle militaire. La fin de la guerre n'est plus nécessairement la paix (Battistella, 2006).

### **Des guerres plus régionales**

En 1995, le chercheur John Vasquez estimait que la plupart des guerres contemporaines mettent aux prises des voisins, ou commencent entre voisins. En effet, les recherches en relations internationales montrent que les risques d'éclatement d'une guerre entre deux unités politiques augmentent en fonction de leur proximité géographique. Les exemples sont nombreux : la guerre sino-japonaise dans les années 1930, les deux guerres mondiales, la guerre Iran-Irak dans les années 1980, les guerres de Bosnie puis du Kosovo dans les années 1990, etc. En outre, plus un État a de voisins, plus il est susceptible de se trouver engagé dans une guerre : sur la période 1815-1980, 12 des 13 guerres entre grandes puissances ont débuté suite à des disputes entre voisins. Si les guerres actuelles en Afghanistan, en Irak et en Libye ne répondent pas à ce schéma de conflit né d'une lutte de voisinage, il reste pour autant dans le monde contemporain des « dyades dangereuses » comme le souligne Battistella (2011), constituées d'États géographiquement attenants les uns aux autres comme l'Inde et le Pakistan en 1999, ou encore Israël et l'Autorité palestinienne avec les deux intifadas, et Israël et le Hezbollah au Liban en 2006.

Force est donc de constater que le territoire demeure toujours un enjeu essentiel des conflits armés. Pensons à ce qu'en disait Raymond Aron, estimant qu'une collectivité humaine peut être amenée à juger trop étroite la surface de la terre à sa disposition. Ainsi, la conquête territoriale est un des objectifs principaux de ceux qui décident de s'engager dans un conflit armé. Et en toute logique, le territoire qu'un État a le plus de probabilités de pouvoir annexer est le territoire du ou des États

voisins, à proximité immédiate de ses frontières. Si l'explication de Raymond Aron est très pertinente concernant les guerres passées, elle perd de son acuité pour analyser les guerres contemporaines de l'après-guerre froide. Les guerres du XXI<sup>e</sup> siècle se situent en fait dans la continuité d'un ensemble d'affrontements multiformes (territoriaux, culturels, ethniques, etc.). Pour analyser ces guerres contemporaines, le concept de « rivalité durable », qui caractérise particulièrement bien la situation israélo-palestinienne, semble très prégnant. Il désigne un ensemble d'interactions fondées sur une opposition d'intérêts persistante, fondamentale et de longue durée, et qui se caractérise par un ensemble de litiges non résolus et une interdépendance stratégique entre les divers éléments du conflit. Alexander Wendt (2009) propose la notion d'« inimitié durable » qu'il base sur un triptyque de relations possibles entre États voisins : amitié-rivalité-inimitié. Ce concept permet par exemple de comprendre l'état de guerre larvée sans fin entre l'Inde et le Pakistan, ou entre Israël et les Arabo-Palestiniens. Ces pays se conçoivent fondamentalement les uns les autres comme des ennemis. Dès lors, le recours à la force leur apparaît comme l'instrument normal de leurs interactions réciproques, même si leurs relations d'inimitié peuvent périodiquement évoluer vers des relations de rivalité<sup>8</sup>.

Ainsi, la sécurité internationale implique aujourd'hui de prendre en compte cette évolution de la guerre et de sa nature. Pour pouvoir analyser la sécurité internationale, nous procéderons en trois parties. Nous proposerons d'abord un panorama simplifié des principales théories de relations internationales qui nous permettent de comprendre comment les États assurent la sécurité internationale et par quels moyens ils coopèrent ou non.

Dans un second temps, nous étudierons les principaux acteurs de la sécurité internationale contemporaine : les États, les organisations internationales et régionales, et les acteurs non étatiques (en se focalisant plus particulièrement sur deux acteurs contemporains : les Sociétés militaires privées et les Organisations non gouvernementales).

---

8. Pour des éléments détaillés sur le cas de la rivalité indo-pakistanaise et de celle entre Israël et ses voisins arabes, cf. Battistella (2011).

Nous terminerons enfin l'exploration de la sécurité internationale contemporaine par une plongée dans quelques grands défis qui la traversent au XXI<sup>e</sup> siècle, à travers de courtes études de cas sur les questions de technologisation de la guerre, de terrorisme et de cybersécurité.

### **Pour aller plus loin**

DAVID Charles-Philippe (2006), *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po.

HASSNER Pierre (2000), *La violence et la paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Le Seuil.

ANDREANI Gilles, HASSNER Pierre (dir.) (2005), *Justifier la guerre? De l'humanitaire au contre-terrorisme*, Paris, Presses de Sciences Po.



# Table des matières

---

Avant-propos.....	5
Liste des sigles fréquemment utilisés .....	7
Introduction. <b>Méditation générale sur la sécurité internationale, la guerre et la paix</b> .....	9
<b>La guerre et la paix : clarifications conceptuelles</b> .....	13
La guerre, une violence collective et rationalisée .....	14
Comment peut-on définir la paix ? .....	17
<b>Que sont les guerres du XXI<sup>e</sup> siècle ?</b> .....	18
Des guerres d'une nouvelle nature, se déployant dans de nouveaux espaces conflictuels .....	19
Des guerres plus régionales .....	20
Pour aller plus loin .....	22

## Partie 1

### **Approches théoriques de la sécurité internationale**

Chapitre 1. <b>Approches réalistes de la sécurité internationale</b> ....	25
<b>Les fondements des approches réalistes de la sécurité internationale</b>	26
Les principaux concepts des approches réalistes .....	27
Le réalisme classique de Morgenthau .....	29

Le réalisme de Raymond Aron .....	31
Deux moyens de préserver la sécurité internationale: la dissuasion et les alliances stratégiques .....	33
<b>Les « nouvelles » approches réalistes et la sécurité internationale contemporaine .....</b>	<b>35</b>
Le néoréalisme .....	36
Le réalisme libéral .....	38
Le réalisme hégémonique et la sécurité internationale .....	40
Pour aller plus loin .....	42
 <b>Chapitre 2. Approches libérale et fonctionnaliste de la sécurité internationale .....</b>	<b>43</b>
<b>L'analyse libérale de la sécurité internationale .....</b>	<b>43</b>
Origine et concepts clés du libéralisme en relations internationales	44
L'approche libérale et la sécurité internationale .....	45
<b>L'approche fonctionnaliste et les communautés de sécurité .....</b>	<b>51</b>
Bref aperçu de l'approche fonctionnaliste .....	52
Le concept de communautés de sécurité .....	53
Pour aller plus loin .....	55
 <b>Chapitre 3. La perspective constructiviste: le rôle des idées dans l'analyse de la sécurité internationale .....</b>	<b>57</b>
<b>La perspective constructiviste en relations internationales .....</b>	<b>58</b>
Le constructivisme d'Alexander Wendt .....	59
Un constructivisme centré sur les États .....	60
<b>La perspective constructiviste et la sécurité internationale .....</b>	<b>62</b>
Culture stratégique et sécurité internationale .....	63
Constructivisme et politique .....	67
Pour aller plus loin .....	69
 <b>Chapitre 4. Approches critiques de la sécurité internationale ...</b>	<b>71</b>
<b>Un élargissement de la conception de la sécurité .....</b>	<b>73</b>

Diverses conceptions de la sécurité .....	73
Panorama schématique de l'évolution des théories de la sécurité .....	76
<b>Une reformulation des problématiques de la sécurité autour du concept de sécuritisation .....</b>	<b>80</b>
L'apport de Barry Buzan aux études de sécurité .....	82
Une sectorialisation de la sécurité .....	83
<b>La perspective féministe de la sécurité internationale .....</b>	<b>84</b>
La sécurité internationale dans la perspective féministe .....	84
Genre et conflits armés .....	88
Pour aller plus loin .....	91

## Partie 2

### **Les principaux acteurs de la sécurité internationale contemporaine**

Chapitre 5. <b>L'État, acteur clef de la sécurité internationale .....</b>	<b>95</b>
<b>À l'origine des États, un besoin d'assurer la sécurité .....</b>	<b>95</b>
L'État moderne, fruit du monopole de la violence légitime .....	96
Le lien entre la création de l'État et la constitution de forces armées permanentes .....	98
<b>La sécurité, domaine réservé de l'État? .....</b>	<b>99</b>
La sécurité internationale contemporaine et la place de l'État : la résistance d'un acteur « obstiné » .....	99
Un ordre westphalien en recomposition .....	102
Coopération militaire et souveraineté au XXI <sup>e</sup> siècle .....	104
Pour aller plus loin .....	107
<b>Chapitre 6. Les organisations internationales et la sécurité collective .....</b>	<b>109</b>
<b>Retour sur les origines contemporaines de la sécurité collective .....</b>	<b>110</b>
La Société des Nations : une nouvelle conception de la sécurité internationale .....	110

Les balbutiements de la sécurité collective dans l'entre-deux-guerres et l'avènement de l'ONU .....	114
Multilatéralisme et sécurité collective : pistes de réflexion théorique .....	116
<b>L'ONU et la sécurité internationale depuis 1945 .....</b>	<b>119</b>
L'ONU et le règlement des différends selon la Charte des Nations unies .....	120
Le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU .....	122
<b>L'ONU et le maintien de la paix .....</b>	<b>125</b>
Une multiplication des opérations de maintien de la paix .....	125
Un changement de nature progressif des opérations de maintien de la paix .....	127
Pour aller plus loin .....	129
 Chapitre 7. <b>Les acteurs régionaux et la sécurité internationale</b> .....	<b>131</b>
<b>La place des acteurs régionaux dans la Charte de l'ONU .....</b>	<b>133</b>
Le chapitre VIII de la Charte .....	134
Le chapitre VIII et le maintien de la paix .....	135
<b>Bref panorama des principaux acteurs régionaux dans la sécurité internationale contemporaine .....</b>	<b>136</b>
L'Union africaine .....	137
La Ligue des États arabes .....	138
L'Organisation des États Américains .....	138
Les organisations européennes : OTAN, UE et OSCE .....	139
Pour aller plus loin .....	145
 Chapitre 8. <b>Deux acteurs non étatiques de la sécurité internationale : les Sociétés militaires privées et les ONG</b> .....	<b>147</b>
<b>Les Sociétés militaires privées et la sécurité internationale contemporaine .....</b>	<b>148</b>
Sociétés militaires privées et monopole de la violence légitime : vers une remise en cause de l'État? .....	149
Les SMP et le problème de leur encadrement juridique .....	155

**Les ONG et la sécurité internationale :  
entre médiation et ambiguïté** ..... 158

- Les ONG et leur rôle dans les conflits post-guerre froide ..... 160
- Quelques effets pervers de l'intervention des ONG  
dans les conflits armés contemporains ..... 164
- Intervention humanitaire, évolution du droit d'ingérence  
et avènement de la sécurité humaine ..... 166
- Pour aller plus loin ..... 172

Partie 3

**Grands enjeux de la sécurité  
internationale contemporaine**

Chapitre 9. **Guerres asymétriques, nouveaux conflits armés :  
quel rôle pour les militaires aujourd'hui ?** ..... 175

**À quoi sert la force militaire dans les conflits contemporains ?** ..... 176

- Une mutation progressive des conflits armés ..... 176
- Les militaires au XXI<sup>e</sup> siècle : entre combat, technologie et expertise 180

**Une force militaire en mutation, entre rationalisation  
et technologie** ..... 183

- Révolution dans les affaires militaires et « effet CNN » :  
à nouvelles guerres, nouveaux concepts ? ..... 184
- Une robotisation des guerres contemporaines : le cas des drones ..... 185
- Pour aller plus loin ..... 189

Chapitre 10. **Le terrorisme, défi majeur de la sécurité  
internationale contemporaine** ..... 191

**Les carences de la communauté internationale face au terrorisme  
pendant la guerre froide** ..... 193

- Divergences internationales et foisonnement juridique  
sans portée contraignante ..... 194
- Une coopération internationale lacunaire ..... 196

**Une montée en puissance de la lutte internationale contre le terrorisme** ..... 197

- Un fort impact des États-Unis sur la lutte internationale contre le terrorisme ..... 198
- L'ONU et le terrorisme au XXI<sup>e</sup> siècle ..... 201
- Un phénomène terroriste au centre des priorités de la sécurité internationale contemporaine ..... 202

**Organisations de sécurité régionales et lutte contre le terrorisme** ... 203

- LOTAN et la lutte contre le terrorisme international ..... 204
- L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme international ..... 205
- Pour aller plus loin ..... 207

Chapitre 11. **Cybersécurité internationale** ..... 209

**Éléments d'introduction sur la cybersécurité** ..... 211

- Le cyberspace et ses caractéristiques ..... 211
- Les trois couches du cyberspace ..... 213
- Un vocabulaire spécifique à la cybersécurité ..... 215

**Cyberguerre et cyberpaix : clarifications conceptuelles** ..... 217

- La cyberguerre aura-t-elle finalement lieu? ..... 217
- Qu'est-ce que la cyberpaix? ..... 221

**Les organisations internationales et la cybersécurité** ..... 223

- Pour aller plus loin ..... 225

**Conclusion**..... 227

**Bibliographie générale**..... 231